



Règlement intérieur du CUC Badminton Saison 2018-2019

I/ Dispositions générales

Article 1.

Le règlement intérieur est une nécessité légale qui régit la vie associative du club en respectant les principes statutaires. Ce règlement intérieur est établi pour la saison 2018-2019.

Article 2. Inscription au sein du club

Toute personne désirant devenir membre doit :

- remplir la demande d'adhésion sur la plateforme en ligne <https://www.e-cotiz.com/app/site/7576>)
- fournir en ligne tous les trois ans un certificat médical de non contre indication à la pratique du badminton (document fédéral) datant de moins d'un an, ou le questionnaire de santé QS Sport pour toute personne se situant dans le délai de validité du certificat et ne présentant aucun problème de santé notable
- s'acquitter de la cotisation annuelle dont les tarifs sont les suivants :



Tarifs annuels saison 2018-2019

		Chèque / ANCV (à déposer ultérieurement)	Carte bancaire (directement en ligne)
Adultes	Inscription classique (18 ans et +)	105 €	108,25 €
	Etudiants & Demandeurs d'emplois *	90 €	92,78 €
Jeunes	De 9 ans (inclus) à 17 ans (inclus)	95 €	97,94 €
	Moins de 9 ans	75 €	77,32 €
Tous	Cotisation licenciés autres clubs *	60 €	61,86 €

* sur présentation d'un justificatif (carte étudiant, certificat de scolarité, certificat pôle emploi, photocopie licence...)

L'ensemble des démarches est à effectuer dans les plus brefs délais. Le club se réserve le droit de refuser des inscriptions pour un quelconque motif pouvant nuire au confort de jeu de chacun.

Le CUC Badminton ne rembourse pas les frais d'inscriptions des licenciés, et ce, quelque soit le motif de réclamation.



Article 3. Certificat Médical

Toute pratique du badminton en compétition nécessite d'être en possession du certificat médical de non contre-indication **établi par la Fédération Française de Badminton**. Aucun autre certificat médical ne pourra être pris en compte.

Article 4. Licence fédérale

La licence doit être renouvelée chaque saison : elle n'est pas automatiquement reconductible.

Article 5. Lieux de pratique

Le CUC Badminton dispose de différents lieux de pratique :

- Halle Universitaire : 15 bis rue Poncillon, 63000 Clermont-Ferrand
- Gymnase St-Martin du Port : 32B rue Henri Barbusse, 63000 Clermont-Ferrand
- Cosec d'Aubière : Avenue Jean Moulin 63170 Aubière

Les joueurs se doivent respecter les locaux. Lorsque le nombre de joueurs dépasse la capacité maximale des terrains, les joueurs ne doivent pas monopoliser les emplacements afin que chacun puisse pratiquer le badminton. Les échanges entre joueurs sont vivement encouragés.

Dans certaines situations, comme un entraînement, ou une compétitions d'interclubs, le club peut décider de bloquer des terrains et de les consacrer à ces évènements particuliers.

Article 6. Matériel mis à disposition

Chaque licencié doit posséder sa propre raquette ainsi qu'**une paire de chaussures d'intérieur uniquement**. Les volants plastiques sont fournis pour tous à l'année. Les volants plumes sont fournis uniquement lors des créneaux d'entraînements et sont également disponibles à la vente le reste du temps. Pour les journées portes ouvertes, raquettes et volants sont mis à disposition. Le prêt de matériel aura lieu jusqu'au 1er octobre 2018 exclus.

Article 7. Vol

Le club décline toute responsabilité en cas de vol dans les vestiaires et dans les gymnases qu'il utilise.

Article 8. Installation/Désinstallation des terrains

La mise en place des filets et des poteaux, ainsi que leur rangement sont l'affaire de tous. L'ambiance générale dépend de la bonne volonté de chacun(e).



Article 9. Organisation des séances

Les membres du bureau directeur présents ont tout pouvoir pour faire appliquer le règlement, notamment celui d'exclure certaines personnes qui ne le respecteraient pas ; que ce soit en séances de jeu libre ou en entraînements.

9.1 Jeu libre

Les créneaux de jeu libre **ne sont pas encadrés**. Les mineurs se doivent d'être accompagnés par un adulte, responsable de l'enfant durant le créneau. Les joueurs, dans l'ordre d'arrivée, prennent les terrains. En cas d'affluence (plus de personnes par rapport aux possibilités offertes par le gymnase), une rotation raisonnable sur les terrains doit être assurée (cf *Annexe 1*).

9.2 Entraînements

Il est demandé aux joueurs d'arriver à l'heure et faire preuve d'assiduité ainsi que suivre les directives du responsable de l'entraînement. Toute personne manquant à ces deux principes fondamentaux pourra se faire exclure des créneaux d'entraînement, que ce soit par le responsable de l'entraînement ou par la direction du club.

Article 10. Séances d'essai

Le club propose une ou plusieurs séances d'essai à tous les joueurs durant les semaines de portes ouvertes, ayant lieu au mois de septembre. Passée cette échéance, les séances d'essai seront accessibles ou non selon l'effectif de joueurs sur les différents créneaux ; et si le responsable du créneau donne son accord.

Article 11. Tenue

Une tenue de sport correcte est exigée et en particulier des chaussures de sport propres (à réserver pour un usage en salle).

Article 12. Tournois

Toute personne désireuse de participer à des tournois se doit d'être en possession d'une licence FFBAD valide.

Les inscriptions aux compétitions s'effectuent sur notre site internet www.cucbadminton.com. En cas de défaillance du site, ce sera auprès du responsable des tournois qu'il faudra s'inscrire.

Chaque licencié qui désire faire un tournoi doit mentionner les informations exigées sur le formulaire d'inscription, et ce, dans les délais imposés par le club organisateur. Il est important de rappeler qu'en compétition, les joueurs représentent le club : un comportement irréprochable et donc attendu. Tout comportement pouvant nuire à la bonne image du club en compétition est passible de sanctions.



Article 13. Interclubs

La participation aux interclubs n'est pas obligatoire. Cependant, tout joueur s'inscrivant dans une équipe doit respecter l'esprit de ces rencontres et contribuer à la bonne entente du groupe. Ceci implique :

- de faire des efforts pour être disponible le jour des matchs,
- d'encourager son équipe,
- de ne pas nuire à l'image du club par son comportement.

Article 14. Sanction

Tout mauvais comportement ou non respect volontaire de ce règlement pourra être passible d'une sanction prise sur décision par la direction du club.

II/ Dispositions spéciales relatives aux mineurs

Article 15. Autorisation parentale

La pratique du badminton par des mineurs, la participation à des tournois ou à des stages, ainsi que les déplacements organisés dans le cadre des compétitions ou stages ne peuvent se faire qu'avec l'autorisation écrite des parents. Les enfants restent sous la responsabilité des parents lors des tournois et compétitions.

Article 16. Encadrement

Les responsables des séances d'entraînement reçoivent les mineurs dans l'enceinte du gymnase et aux horaires fixés en début de saison. Tout accompagnateur est tenu de se présenter dans l'enceinte du gymnase pour accompagner et récupérer les mineurs, sauf autorisation signée des parents. Il est rappelé que la responsabilité des entraîneurs et du club se limite aux horaires d'entraînement et à l'enceinte du gymnase.

Article 17. Absence

Les parents doivent avertir les responsables du créneau de l'absence de leur enfant mineur préalablement à chaque séance de badminton sauf cas de force majeure.



Article 18. Acceptation du règlement

L'adhésion au club implique la connaissance et le respect de ce règlement. Pour tout point non cité dans ce règlement, c'est le règlement général de la Fédération Française de Badminton qui prévaudra.

La direction du club se réserve le droit de modifier le présent règlement en cas de force majeure, mais suivra les obligations de communication en vigueur afin d'en informer ses adhérents dans les meilleurs délais.

Ce règlement intérieur sera en vigueur à compter du vendredi 10 aout 2018 et jusqu'au mercredi 31 juillet 2019.

Fait à Clermont-Ferrand le vendredi 10 août 2018

Le Bureau Directeur du CUC Badminton



Annexe 1 : Règlement soirs d'affluence

Ce soir, il y a du monde, donc, pour passer un bon moment, on fait preuve d'organisation et de savoir vivre...

Seules les personnes dûment licenciés
ont accès aux terrains.

On s'organise à 8 par terrains (4 qui jouent , 4 qui attendent en faisant connaissance) et on tourne toutes les 15 minutes (horloge dans la salle) .
tous les sets.

Merci de respecter scrupuleusement
ces recommandations.

Pensez aussi aux autres créneaux de jeu
libre (samedi et dimanche entre autre).